

AC1491A/09/03/2020

SELON NORME:

DATE D'IMPRESSION:

NUMÉRO DE VERSION: 1

DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

MANHATTAN MASTIC COLLE PU

613663 - 698632 - 698153 - 698174

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : MANHATTAN MASTIC COLLE PU

- · Code du produit : 613663 698632 698153 698174
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
 - · 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234 FAX : 02.31.239.239 www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification

Dangers physique:

-

Dangers pour la santé humaine :

H334 - Resp. Sens.1

Dangers pour l'environnement :

.

1



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger



- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- Mentions de mise en garde
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 - P102 Tenir hors de portée des enfants
 - P261 Eviter de respirer les vapeurs/brouillards
 - P284 Porter un équipement de protection respiratoire
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victimre à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 - P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates. A partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

2.3. Autres dangers:

Inconnu



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 3

Composition/informations sur les composants

3.1. Substances:

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle 01-2119457014-47	101-68-8 202-966-0	0,1-1 %	H315 – Skin corr. 2 / H317 – Skin sens. 1 / H319 – Eye Dam. 2 / H332 - Acute Tox. 4 H334 – Resp. Sens.1 / H351 – Carc.2 H335 –STOT SE3 / H373 – STOT RE2
Xylène 01-2119488216-32	1330-20-7 215-535-7	1-10 %	H226 – Flam. Liq. 3 / H312 Acute Tox. 4 H315 - Skin Irrit; 2 / H332 Acute Tox. 4
Ethylbenzène 01-2119489370-35	100-41-4 202-849-4	1-5 %	H225 – Flam. Liq. 2 / H304 – Asp. Tox. 1 H332 - Acute Tox. 4 / H373 – STOT RE2 H412 – Aquatic Chronic 3

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4

Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· Après inhalation:

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· Après inhalation :

APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ: Maux de tête, nausées, vertiges, narcose

Après Ingestion:

APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: symptômes similaires à ceux observés après inhalation

· Après contact cutané :

Pas d'effets connus.

· Après contact oculaire :

Pas d'effets connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME:

DATE D'IMPRESSION:

NUMÉRO DE VERSION: 1

DATE DE RÉVISION: 2016-03-18

SECTION 5

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

· 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :

Adapter les agents d'extinction à l'environnement

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : formation de CO, CO2, NOx et acide chlorhydrique

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives

• 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

· 6.1.1 Précautions individuelles :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques, Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer les surfaces souillées avec de l'acétone. Pour l'élimination des déchets voir Section 13

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7

Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Tenir à l'écart des flammes nues/la chaleur. Gaz/vapeur plus lourdes que l'air à 20°C.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Conserver à température de chambre. Temps de stockage max : 1 année

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 8

Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps (VLEP 8 heures)	0,01 ppm 0,1 mg/m³
	Valeur courte durée (VLCT 15 min)	0,02 ppm 0,2 mg/m3
Ethylbenzène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps (VLEP 8 heures)	20 ppm 88,4 mg/m³
	Valeur courte durée (VLCT 15 min)	100 ppm 442 mg/m³
Xylène	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps (VLEP 8 heures)	50 ppm 221 mg/m³
	Valeur courte durée (VLCT 15 min)	100 ppm 442 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.







8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

8.2.2

a) Protection respiratoire

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

c) Protection des main

Porter des gants de protection.

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 9

Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Liquide
Aspect physique	Visqueux
Couleur	Varie en fonction de la composition
Odeur	Odeur de solvant
Seuil olfactif	Indéterminé.
рН	Indéterminé
Point de fusion / congélation	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité de vapeur	>1
Densité relative	1,3 (20°C)
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble (eau)
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé
Température de décomposition	Indéterminé
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Indéterminé.



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 10

Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun renseignement disponible

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun renseignement disponible

10.4. Conditions à éviter :

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur,

10.5. Matières incompatibles :

Aucun renseignement disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Voir section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion.

SECTION 11

Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP:

Inhalation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

- Ingestion :
- Contact cutané :
- Contact oculaire :

-.



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organisme	Valeur
	Cutané (24h)	Lapin	DL50 > 9400 mg/kg bw
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	Inhalation – aérosol (4h)	Rat	CL50 : 0,49 mg/l air
	Ingestion	Rat	DL50 > 7616 mg/kg bw
	Cutané (4h)	Lapin	DL50 > 4200 mg/kg bw
Xylène	Inhalation – vapeurs (4h)	Rat	CL50 : 29,09 mg/l air
	Ingestion	Rat	DL50 : 3 523 mg/kg bw
Ethylbenzène	Cutané (24h)	Lapin	DL50 : 15432 mg/kg bw
	Inhalation (4h)	Souris	CL50 : 1432 ppml
	Ingestion	Rat	DL50 : 3500 mg/kg bw

Corrosion / irritation

Nom	Organisme	Organe	Valeur
	Lapin	Œil	Légèrement irritant
		Peau	Irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	Humain	Œil	Irritant
		Peau	Irritant
		Inhalation	Irritant
	Lapin	Œil	Modérément irritant
Xylène		Peau	Modérément irritant
	Humain	Inhalation	Irritant
Ethylbenzène	Lapin	Œil	Légèrement irritant
Luiywenzene		Peau	Modérément irritant



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

Sensibilisation de la peau ou des voies respiratoires

Nom	Organisme	Organe	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	Souris	Peau	Sensibilisant
	Rat	Inhalation	Sensibilisant
	Cobaye	Inhalation	Sensibilisant
Xylène	Souris	Peau	Non sensibilisant
Ethylbenzène	Humain	Peau	Non sensibilisant

Toxicité pour certains organes cibles

Nom	Route	Organe(s) cible	Valeur	Organisme	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	Inhalation	Voies respiratoires	Affectation / dégénérescenc e des tissus pulmonaires	Rat	LOAEC: 0,23 mg/m³ air	104 semaines
Xylène	Ingestion	Foie	Prise de poids	Rat	LOAEL: 150 mg/kg bw	90 jours
	Inhalation	Voies respiratoires	Aucun effet	Rat	NOAEC > 3515 mg/m³	13 semaines
Ethylbenzène		Foie	Hypertrophie / teinte du foie	Rat	NOAEL: 75 mg/kg bw	28 jours
	Ingestion				NOAEL: 75 mg/kg bw LOAEL: 250 mg/kg bw	13 semaines
			Aucun effet		NOAEL : 500 mg/kg bw	90 jours
	Inhalation	Foie	Aucun effet	Rat	NOAEL: 1000 ppm	13 semaines
	minatation		Hypertrophie / teinte du foie	Rat	NAEC: 800 pmm	4 semaines



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Organisme	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	In Vitro	Aucun effet
Disocyanate de 4,4 -metriytene diprienyte	In Vivo (rat)	Aucun effet
Xylène	In Vitro	Aucun effet
	In Vivo (souris)	Aucun effet
Ethylhonzòno	In Vitro	Aucun effet
Ethylbenzène	In Vivo (souris)	Aucun effet

Cancérogénicité

Nom	Route	Organisme	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	Inhalation	Rat	Aucun effet
Xylène	Ingestion	Rat	Aucun effet
Ethylbenzène	Inhalation	Rat	Aucun effet

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Valeur	Route	Organis me	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylène	Toxicité pour le développement	Inhalation	Rat	NOAEL : 3 mg/m³ air LOAEL : 9 mg/m³ air (embryotoxicité)	10 jours
diphényle	Toxicité maternelle	Ingestion	Rat	NOAEL : 4 mg/kg bw	10 jours
Xylène	Toxicité pour le développement	Inhalation	Rat	NOAEC: 100 ppm	21 jours
	Toxicité maternelle	Inhalation	Rat	NOAEC: 500 ppm	-
	Effet sur la fertilité	Inhalation	Rat	NOAEC > 500 ppm	70 jours
	Toxicité pour le développement	Inhalation	Rat	NOAEC : 500 ppm NOAEC : 500 ppm	15 jours 70 jours
Ethylbenzène	Effet sur la fertilité	Inhalation	Rat	NOAEC: 1000 ppm NOAEC: 500 ppm NOAEL: 750 ppm	2 semaines 70 jours 104 semaines



4C1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 12

Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Nom	N°CAS	Organisme	Туре	Expos ition	Test point final	Test résultat
		Poissons	Read-across	96 h	CL50	> 1000 mg/l
		Invertébrés	Read-across	24h	CE50	129,7 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	101-68-8			21 j	NOEC	> 10 mg/l
		Algues	Read-across	72 h	CE50	> 1640 mg/l
		Boue activée	Read-across	3 h	CL50	> 100 mg/l
		Poissons	Read-across	96 h	CL50	2,6 mg/l
	1330-20-7		Expérimental	56 j	NOEC	> 1,3 mg/l
Xylène		Invertébrés	Read-across	48 h	CE50	3,82mg/l
			Read-across	7 j	NOEC	1,17 mg/l
		Algues	Expérimental	73h	CE50	4,36 mg/l
		Poissons	Expérimental	96 h	CL50	4,2 mg/l
			QSAR	30 j	ChV	1,13 mg/l
Ethyllograph o	100-41-4	Invertébrés	Expérimental	48 h	CE50	1,8-2,4 mg/l
Ethylbenzène	100-41-4			7 j	NOEC	1,0 mg/l
		Algues	Expérimental	72h	CE50	4,6 mg/l
		Boue activée	Expérimental	24 h	CE50	96 mg/l



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

12.2. Persistance et dégradabilité :

Nom	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
		Biodégradation eau	28 j	Read-across	0 %	OCDE 302C
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	101-68-8	Phototransformation air		QSAR	0,92 jours	AOPWIN v1.92
		Demi-vie eau			20 h	
Xylène 1330-20-7		Biodégradation eau	12 j	Expérimentale	100 %	OCDE 301
		28 j	Read-across	87,8 % GLP	OCDE 301F	
		Biodégradation eau	28 j	Expérimentale	70-80 % GLP	ISO 14593
Ethylbenzène	100-41-4	Demi-vie eau			2,3 j	
		Demi-vie sol			3-10 j	

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Nom	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	101-68-8	BCF-Carpe	4 sem	Expérimentale	92-200	OCDE 305
		Log Kow		Estimative	5,22	
				Expérimentale	4,51	OCDE 117
Xylène	1330-20-7	BFC-Carp	8 sem	Expérimentale	7-26	
		Log Kow		Par analogie	3,2	
Ethylbenzène	100-41-4	BCF-Carpe	6 sem	Littérature	1	Autre
		BCF-Poisson rouge		Littérature	15-79	
		BCF-Huitre		Littérature	4,68	
		Log Kow		Expérimentale	3,6	A8 de l'UE



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

12.4. Mobilité dans le sol :

Nom	N°CAS	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle	101-68-8	Volatilité	Estimative	8,95 ^{E-7} atm m³/mol	
	100-41-4	Log Kow		2,71	PCKOCWIN v1.66
Ethylbenzène		Volatilité	Expérimentale	0,00843 atm m³/mol	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le composant répond aux critères PBT or vPvB

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Pas d'information disponible,

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'information disponible,

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Code déchets EU:

Produit

08 04 09* Déchet de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Emballage

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 14	Informations relatives au transport
	e produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières OG, IATA, ADR/RID).
14.1. Numéro ON	U:
14.2. Nom d'exp	édition des Nations unies :
14.3. Classe(s) de	e danger pour le transport :
14.4. Groupe d'er	nballage :
14.5. Dangers po	ur l'environnement :
14.6. Précautions	particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



AC1491A/09/03/2020

SELON NORME : DATE D'IMPRESSION : NUMÉRO DE VERSION : 1 DATE DE RÉVISION : 2016-03-18

SECTION 15

Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

H225	Liquides	et vapeurs	très	inflammables
11223	Liquides	et vapeurs	ucs	IIII talliiliabtes

- H226 Liquides et vapeurs inflammables
- H312 Nocif par contact cutané
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H335 Peut irriter les voie respiratoires.
- H351 Peut provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : système respiratoire
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.